Pallia-Vie

Services d'accompagnement pour personnes atteintes et proches aidants

Pallia-Vie est un organisme communautaire autonome financé en partie par le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) rattaché au Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSS).

Dans un souci de répondre aux critères de financement du PSOC et de démontrer le fonctionnement autonome de l'organisme, Pallia-Vie s'est doté d'un membership structuré depuis 2016.

Afin de bénéficier du titre de membre adhérant aux Services d'accompagnement de Pallia-Vie, une cotisation unique, au montant 10,00 $ est demandée. Sur réception du formulaire d'inscription ci-dessous, dument complété et accompagné de votre paiement, nous pourrons procéder à l'ouverture officielle de votre dossier et vous offrir l'accès aux nombreux services offerts. Le statut de membre vous octroie également le droit d'assister à l'assemblée générale annuelle de l'organisme.

Grâce à la générosité de nos donateurs et partenaires, l'ensemble des services proposés par Pallia-Vie sont offerts sans frais d'inscription.

Formulaire d'inscription – Membre adhérant

☐ Madame ☐ Monsieur Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Numéro de téléphone : _____ Courriel : _____

Type de membership : (cochez la case appropriée ci-dessous)

☐ Membre adhérant - Suivi de deuil

☐ Membre adhérant - Soutien pour personne atteinte de cancer ou de maladie dégénérative à issue terminale

☐ Membre adhérant - Soutien pour proche aidant

☐ J'aimerais profiter de cette occasion pour faire un don pour que plus de personnes dans le besoin puissent bénéficier des services offerts sans frais par Pallia-Vie.

Montant de votre don : _____ $

Montant de la cotisation : 10,00 $

Total : _____ **$**

Paiement

☐ Par chèque libellé à l'ordre de **Pallia-Vie**

☐ En argent comptant

☐ Par carte de crédit ☐ Visa ☐ Mastercard

Numéro de la carte _____

Date d'expiration _____ CVV _____

Signature : _____

☐ Je souhaite recevoir un reçu fiscal (pour les dons de plus de 20 $, le montant de la cotisation n'est pas éligible à un reçu fiscal)